



asset  
management

INNOVER  
POUR LA  
PERFORMANCE

90, BOULEVARD PASTEUR  
CS61595  
75730 PARIS CEDEX 15

T 01 53 15 70 00

W [WWW.CPR-AM.FR](http://WWW.CPR-AM.FR)

## CPR ASSET MANAGEMENT

### Politique Investissement Responsable

---

2020

---

## INTRODUCTION

---

Filiale à 100 % autonome d'Amundi, CPR Asset Management (CPR AM) travaille exclusivement dans la gestion d'investissements pour compte de tiers (clients institutionnels, entreprises, assurances, banques privées, gestion de fonds et gestion de patrimoine). Depuis trois décennies, grâce à l'implication de ses 110 collaborateurs, l'entreprise a su développer une philosophie de gestion unique couvrant les principales classes d'actifs : actions, obligations, crédit et allocation d'actifs. Cette philosophie nous a donné les moyens d'inscrire un historique de performance robuste, en vertu duquel CPR AM est un spécialiste expérimenté du secteur de l'investissement. Fin juin 2019, CPR AM affichait plus de 50 milliards d'euros d'actifs sous gestion.

Les principaux facteurs de différenciation de CPR AM sont sa configuration et son profil uniques, combinant la réactivité et l'accessibilité d'un acteur à taille humaine avec la solidité financière et les capacités opérationnelles d'un grand groupe. En tant qu'acteur financier responsable, CPR AM s'engage à proposer des solutions innovantes, robustes et évolutives garantissant à ses clients des performances durables.

L'investissement responsable, un des piliers fondateurs de l'organisation, est au cœur de la prise de décision et les aspects ESG constituent au quotidien un enjeu essentiel pour l'entreprise. Avec 9,6 milliards d'euros de fonds ESG sous gestion, la société s'attache à sélectionner les investissements selon une méthodologie spécifique prenant en compte les facteurs de risque et les mesures d'impact ESG déployés autour d'une gamme de solutions et de produits évolutifs dédiés couvrant l'ensemble des classes d'actifs.

CPR AM est convaincu que l'investissement dans les marchés financiers est un moyen d'introduire de meilleures pratiques tant au niveau des acteurs publics que des intervenants privés. Pour ce faire, CPR AM utilise la base de ressources mise à disposition par l'équipe Amundi Expertise ESG, centre de recherche et d'analyse extra-financière commun à l'ensemble du groupe Amundi.

L'engagement auprès de l'ensemble des parties apporte une vision plus large de la construction des critères ESG et de leur intégration dans la gestion de notre fonds. Nous pensons que le dialogue avec les entreprises est capital pour l'élaboration des portefeuilles et l'optimisation de la gestion, notamment s'agissant de la limitation des risques. Nous évaluons la portée de nos actions en analysant les progrès réalisés par les entreprises sur une base annuelle et réfléchissons à l'impact de l'adoption de critères ESG au travers de rapports consacrés aux indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance pour nos portefeuilles les plus engagés.

En 2018, Amundi a annoncé un plan d'action ambitieux sur 3 ans visant à intégrer les questions ESG à l'échelle mondiale à sa gestion de portefeuille. CPR AM participe activement à ce plan d'action triennal pour une offre 100 % responsable.

Ce document a été conçu dans le but d'expliquer la gouvernance, la politique et la stratégie d'intégration des critères ESG dans la politique d'investissement de CPR AM.

## SOMMAIRE

---

1. L'appui des ressources d'Amundi
2. Politique d'exclusion
3. Approche par les risques de CPR AM
4. Transparence des informations
5. Une offre ISR et ESG certifiée et labellisée
6. Glossaire

## I. L'APPUI DES RESSOURCES D'AMUNDI

---

Pour réaliser ses objectifs ESG, CPR AM utilise la base de ressources mise à disposition par l'équipe Amundi Expertise ESG.

Amundi a développé sa propre approche de notation ESG, applicable à l'ensemble de ses classes d'actifs. Cette approche repose sur des données intégrant une dimension mondiale, comme le Pacte Mondial des Nations Unies, les principes directeurs de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise, l'Organisation internationale du travail (OIT), etc.

L'analyse ESG d'Amundi se fonde sur une approche « Best-in-Class ». Cette méthodologie note les entreprises sur leurs pratiques ESG en fonction de leur secteur, selon une échelle variant de A pour les meilleures pratiques à G pour les plus médiocres. Afin d'évaluer plus de 5 500 émetteurs du monde entier, la notation ESG d'Amundi repose en premier lieu sur un consensus entre les analyses de multiples fournisseurs de données extra-financières.

### 1. Trois dimensions pour l'analyse ESG

Le processus d'analyse d'Amundi scrute le comportement des entreprises dans trois domaines : Environnement, Social, Gouvernance (ESG). Amundi évalue l'exposition des sociétés aux risques et opportunités, et examine également la gestion des défis posés dans chacun de leurs secteurs.

#### A. Dimension environnementale

Cette analyse examine la capacité des entreprises à maîtriser leur impact environnemental direct et indirect, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité. Elle se penche également sur la contribution d'un émetteur à la construction d'une écologie positive dans les territoires où il opère.

#### B. Dimension sociale

L'objectif de cette dimension consiste à examiner de quelle façon une entreprise définit une stratégie de développement de ses ressources humaines, en s'appuyant sur des principes fondamentaux à portée européenne et universelle. Le sens du « S » de l'acronyme ESG est double. Il recouvre deux concepts distincts : l'aspect social lié au capital humain d'une entreprise, et celui lié aux droits de l'homme en général.

#### C. Dimension liée à la gouvernance

Cette dimension existe pour s'assurer que la direction d'une entreprise est en mesure d'organiser un processus collaboratif entre les différentes parties prenantes en vue de garantir la réalisation des objectifs à long terme (et de garantir par la même occasion la valeur de l'entreprise sur le long terme). Cette dimension fournit une analyse sur la façon dont une entreprise intègre l'ensemble des parties prenantes à son modèle de développement. Non seulement ses parties prenantes, mais aussi ses employés, clients, fournisseurs, communautés locales et son environnement.

## 2. Implication par le vote

### Vote

L'équipe Vote & Engagement vote systématiquement aux assemblées générales des entreprises européennes, et à celles dont Amundi détient plus de 0,05 % du capital pour les entreprises internationales, soit plus de 2 900 assemblées en 2018.

La politique de vote permet d'influer sur les orientations prises par les entreprises et vise à assurer la cohérence avec les axes de progrès retenus.

Dans le cadre de notre analyse et de notre dialogue avec les entreprises, nous souhaitons accorder une importance particulière à deux thèmes en 2019 :

- Le climat, et en particulier la trajectoire de "décarbonation" de nos économies,
- La maîtrise de l'équilibre salarial dans le cadre des politiques de rémunération.

Ces deux thèmes représentent des risques systémiques pour notre société. Les entreprises doivent prendre en compte de tels sujets majeurs et d'actualité afin d'être en phase avec les attentes de la société et garantir ainsi leur bon développement.

### Dialogue pré-assemblée

Le dialogue actionnarial avec les entreprises permet un échange permanent sur leurs principaux enjeux de performance financière et de responsabilité sociale ainsi que sur leurs plans d'actions associés.

En 2018, l'équipe Vote & Engagement a rencontré et dialogué avec 230 émetteurs, entraînant des améliorations substantielles (justifiant une modification de nos intentions de vote) des pratiques des sociétés dans 20 % de cas.

Dans son plan d'actions à horizon fin 2021, Amundi a annoncé que les enjeux ESG seront intégrés de façon systématique dans le dialogue actionnarial avec les entreprises.

Amundi adhère au code de l'EFAMA et participe à différentes instances de travail sur la gouvernance, notamment auprès de l'AFG, de l'ICGN, de l'ACGA, du FIR.

## II. Politique d'exclusion

Amundi et CPR AM appliquent des règles d'exclusions ciblées qui constituent le socle de leur responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes leurs stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales.

### C'est ainsi qu'Amundi et CPR AM excluent les activités suivantes :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi pratique des exclusions sectorielles spécifiques aux industries controversées : le charbon et le tabac.

### Charbon

- En 2016, Amundi a pris la décision de se désengager des émetteurs qui réalisent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon, en lien avec les engagements du groupe Crédit Agricole en matière de lutte contre le changement climatique et de gestion de la transition énergétique.
- En 2017 le seuil a été baissé à 30 %, et complété par une analyse qualitative et prospective des sociétés produisant 100 millions de tonnes et plus de charbon par an.
- En 2018, Amundi a poursuivi sa démarche volontariste de désinvestissement dans le secteur du charbon, avec une baisse du seuil à 25 %.
- En 2019, Amundi a étendu sa politique charbon aux sociétés actives dans la production d'électricité.

Sont également exclues :

- Toutes les sociétés ayant des revenus provenant de l'extraction de charbon et de la production d'électricité, obtenue à partir de charbon, égaux ou supérieurs à 50 % de leurs revenus totaux\*.
  - Toutes les sociétés de production d'électricité et d'extraction de charbon dont le seuil est compris entre 25 % et 50 %\* et qui n'ont pas l'intention de réduire le pourcentage des revenus provenant de ces activités.
- \* Et réalisant moins de 25 % de leurs revenus dans l'extraction du charbon.

### Tabac

- En 2018, Amundi a décidé que la note ESG d'une société dont plus de 10 % du chiffre d'affaires provient du tabac ne pourra pas être supérieure à E (fournisseurs, fabricants, distributeurs). Cela les exclut par conséquent de notre gamme de fonds ISR, historiquement soumise à l'exclusion des émetteurs notés E, F et G.

## III. Approche par les risques de CPR AM

Après avoir créé sa première solution d'investissement responsable en 2006, CPR AM a renforcé la dynamique en 2016 en axant les travaux de recherche sur une méthodologie ESG fondée sur les risques, co-développée avec un client institutionnel.

Cette méthodologie d'approche par les risques développée en 2016 s'est déclinée en deux approches :

- **Approche globale** applicable à toutes les classes d'actifs
- **Approche thématique** spécifique aux enjeux de notre gamme Actions thématiques

**Ces deux approches de l'investissement responsable partagent une philosophie commune : rechercher la matérialité dans la définition de notre univers « investissable » afin de créer de la valeur durable.**

L'approche par les risques va au-delà de la simple utilisation de la notation globale des émetteurs et intègre l'analyse de la matérialité financière des critères ESG par classe d'actifs et par région. L'objectif consiste à construire un univers ESG dont les caractéristiques financières rendent possible la mise en œuvre de la gestion financière.

**Nos gérants de fonds sont impliqués au quotidien dans la gestion des aspects financiers et extra financiers.** Pour ce faire, ils disposent d'un ensemble de solutions leur permettant de fournir des informations exhaustives et transparentes (exposition, motif de l'exposition, attribution de performance résultant de l'exposition).

## 1. Approche globale ESG

Cette approche, basée sur la matérialité financière, s'appuie à la fois sur la notation ESG globale et sur une sélection de critères E, S & G pertinents financièrement (« signaux faibles ») en vue de définir un univers d'investissement ESG permettant la mise en œuvre d'un alpha financier supplémentaire. Les critères et leur matérialité sont au cœur de nos approches.

Le pragmatisme est au cœur de notre philosophie d'investissement responsable pour allier performance financière et extra-financière. Notre approche globale est conçue pour s'appliquer à toutes les classes d'actifs et zones géographiques tout en répondant à leurs spécificités.

### La matérialité financière au cœur de notre méthodologie

Notre approche diffère des techniques traditionnelles de construction de portefeuille (Best-in-Class, Best-Effort et sélection positive sur la notation extra-financière) qui sont issues d'une vision globale de la notation ESG. Nous avons toutefois défini la construction à partir de la notion de « matérialité » dans les critères ESG afin d'éviter l'effet de compensation entre les critères qui sous-tendent la construction du score global.

Cette approche consiste à évaluer la pertinence financière (matérialité) des 15 critères communs afin de ne retenir que les critères qui auront un impact positif sur le profil risque/rendement d'un univers donné. La sélection des critères est propre à chaque classe d'actifs et zone géographique. La matérialité financière des critères étant évolutive dans le temps, la sélection est revue une fois par an.

En amont de la gestion financière, nous définissons un univers éligible à deux niveaux : exclusion des pires émetteurs sur la base de la notation ESG globale et des critères alors considérés comme les plus significatifs.

L'approche fondée sur les risques de CPR AM minimise par conséquent le risque pour les investisseurs. L'application du filtre ESG ne modifie pas l'exposition du portefeuille aux différents facteurs et n'altère pas non plus l'arbitrage risque/rendement.

L'intégration des facteurs ESG dans notre gamme d'actions quantitatives en 2018 témoigne de notre ambition de devenir un acteur majeur de l'investissement responsable.

## 2. Approche thématique ESG

Ces stratégies s'appuient sur des opportunités d'investissement dans des thèmes majeurs, adossés à des mégatendances et avec une approche durable exigeante. Une telle approche repose à la fois sur une sélection de critères E, S & G adaptés aux enjeux importants de la thématique, ainsi que sur un suivi strict des controverses et de l'impact.

Les enjeux étant propres à chaque thématique, nous avons conçu une approche spécifique basée sur notre philosophie : rechercher la matérialité dans la définition de notre univers « investissable » pour créer de la valeur durable.

### **Une approche ESG adaptée à chaque thématique**

Après la construction de l'univers selon la philosophie d'investissement de la thématique, l'approche durable définit l'univers « investissable ».

Afin d'éviter l'effet de compensation entre les critères qui sous-tendent la construction de la notation ESG globale, nous adoptons une approche à deux niveaux : l'exclusion des pires émetteurs tant au niveau de la notation ESG globale que des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance retenus pour leur pertinence vis-à-vis de la thématique.

En complément de l'analyse ESG d'Amundi, l'équipe de gestion examine les controverses qui identifient les sociétés les plus controversées sur le plan des critères ESG.

### **La mise en œuvre de mesures d'impact, autre élément de notre démarche d'investissement responsable**

Des indicateurs sont utilisés comme outils de prise de décision dans la gestion du fonds et/ou apportent de la transparence sur l'impact des investissements.

Par exemple, dans le cadre de la gestion du fonds qui cherche à relever le défi alimentaire CPR Invest - Food For Generations, nous visons à maintenir l'intensité eau et carbone du portefeuille en-dessous des niveaux de l'univers d'investissement. Nous suivons également le taux de recyclage des déchets du portefeuille, que nous nous efforçons de maintenir à un niveau élevé.

En plus de minimiser les intensités eau et carbone et de maintenir un taux de recyclage élevé, les mesures d'impact devraient inciter un nombre croissant d'entreprises à publier de telles données et à rendre compte des évolutions annuelles.

En tant qu'acteur de référence dans le domaine de la gestion des actions thématiques depuis 2009, CPR AM a pour ambition de transformer les tendances contemporaines en thématiques d'investissement porteuses de croissance à long terme.

Les nouvelles thématiques lancées depuis 2017 intègrent toutes une démarche responsable pour allier recherche de sens et de performance.



## IV. Transparence des informations

Les rapports sur les fonds ouverts ESG sont publiés mensuellement. Ces reportings intègrent une comparaison de la note ESG du portefeuille avec celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement. Ils incluent par ailleurs des commentaires sur la performance ESG des émetteurs qui constituent le fonds.

De la même façon, des rapports carbone sont publiés s'agissant de certains fonds thématiques. Ces reportings incluent les émissions carbone, la contribution géographique et sectorielle, l'exposition au charbon, etc. Nous fournissons également des rapports d'impact sur certains fonds thématiques ESG (déjà disponibles pour CPR Invest - Food For Generations et Education).

## V. Une offre ISR et ESG certifiée et labellisée

### **Certification AFNOR**

En février 2014, dans le cadre d'une certification du groupe Amundi, CPR AM a obtenu la certification d'engagement de service « Approche d'investissement socialement responsable (ISR) de la gestion de portefeuille » délivrée par AFNOR Certification. Il s'agit d'un organisme indépendant de certification et d'évaluation des systèmes, services, produits et personnes en France.

Cette certification, délivrée par une entité souveraine et reconnue, valide la qualité et la transparence du processus ISR à travers 7 objectifs d'engagement de service.

Pour chaque fonds concerné par la certification AFNOR (CPR 7-10 Euro SR, CPR Monétaire SR, CPR Reflex Solidaire), CPR AM a établi un Code de transparence selon le format préconisé par l'Association Française de la Gestion Financière (AFG). Mis à jour chaque année, le Code détaille l'approche ISR suivie, les critères d'analyse ESG appliqués et les engagements associés. Un reporting mensuel spécifique à chaque fonds permet d'évaluer les investissements en portefeuille de manière plus approfondie.

### **Label LuxFlag**

LuxFlag, agence luxembourgeoise de labellisation de fonds, a décerné le label ESG à 8 fonds de CPR AM : CPR Invest - Food For Generations, CPR Invest - Education, CPR Invest - Climate Action, CPR Invest - Smart Beta Credit ESG, CPR Actions France ESG, CPR Euroland ESG, CPR Europe ESG et CPR USA ESG.

Émis par un groupe d'experts indépendants, le label garantit le respect des règles d'intégration ESG dans le processus d'investissement des fonds. Il garantit ainsi à nos clients une validation externe de l'approche d'investissement responsable ainsi qu'une meilleure transparence et connaissance de leurs investissements.

## VI. Glossaire

---

### **Solutions d'investissement responsable (IR)**

Solutions d'investissement qui intègrent les facteurs ESG dans la prise des décisions d'investissement, pour mieux gérer les risques et générer des rendements responsables à long terme, en abordant les questions de développement durable (impact social, préservation des ressources naturelles, transition énergétique, lutte contre le changement climatique...)

### **Investissement Socialement Responsable (ISR)**

Solutions d'investissement qui intègrent les facteurs ESG dans les décisions d'investissement et suivent les règles ISR d'Amundi :

- exclusion, dans chaque secteur, des entreprises notées E, F ou G, sur une échelle de A à G, A étant la note la plus élevée et G la moins élevée.
- sélection des entreprises ayant obtenu le score ESG le plus élevé :
  - la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure ou égale à la note ESG de l'univers d'investissement ou de l'indice de référence
  - la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure ou égale à C
- seuil minimum de 90 % des émetteurs en portefeuille notés sur les critères ESG.

### **Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)**

Les critères ESG sont des indicateurs extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques ESG des entreprises, des États ou des collectivités locales :

- "E" comme Environnement : consommation d'énergie et émissions de CO<sub>2</sub>, protection de la biodiversité, utilisation et gestion de l'eau
- "S" comme Social / Société : respect des droits de l'Homme, capital humain, santé et sécurité
- "G" comme Gouvernance : structure des Conseils d'administration, droits des actionnaires, lutte contre la corruption

### **Gestion à impact**

La gestion à impact fait référence aux stratégies d'investissement dont l'objectif est d'avoir un impact concret et mesurable. La gestion à impact peut se concentrer sur un aspect ESG spécifique, que ce soit sur le plan environnemental, social ou de gouvernance. Par exemple, un client peut recourir à l'investissement à impact, pour déterminer l'impact environnemental de ses investissements, en mesurant, entre autres, les tonnes de CO<sub>2</sub> évitées par les projets financés, les mégawatts économisés, etc.

## Avertissement

Document émis par CPR Asset Management, Société anonyme au capital de 53 445 705 Euros - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 01-056 – Siège social : 90 Boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 PARIS CEDEX 15 – France – 399 392 141 RCS Paris.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs.

Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux « US Persons ».

Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs « Professionnels » au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 « MIF » ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les « investisseurs qualifiés » au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non « Professionnels » au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'« investisseurs qualifiés » au sens de la législation et de la réglementation applicable.

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, SICAV ou compartiment d'OPC présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel.

Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit ; il est fourni à partir de sources que CPR Asset Management considère comme étant fiables. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis.

CPR Asset Management n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. CPR Asset Management ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations.

Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de CPR Asset Management, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à CPR Asset Management ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays.

Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : Les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers.

Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi.

Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC.

Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion.

Les informations contenues dans le présent document ont été rassemblées en janvier 2020.